

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

KM/ALM.-

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE  
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES  
TRAVAUX PUBLICS

DECRET N° 77/319 du 28-6-77/MPT/RTFP. portant Inscription au tableau d'Avancement au titre de l'année 1976 des Fonctionnaires C Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie 1 des Services Techniques ( TP ).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER-MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DE PLAN

VISA :

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;  
Vu la Loi 15-62 du 3/2/62 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres de la R.P.C.;  
Vu l'Arrêté 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des Cadres;  
Vu l'Arrêté 60/90/FP du 3/3/60 fixant Statut Commun des cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques de la République Populaire du Congo;  
Vu le Décret 67-50 du 24/2/67 réglementant la prise du point de vue de la solde des Actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
Vu le Décret 62-130/FP du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des cadres en R. P. C.;  
Vu le Décret 74-470 du 31/12/74 abrogeant les dispositions du Décret 62-196/FP du 5/7/62;  
Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et les hiérarchies des cadres créés par la Loi 15-62;  
Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;  
Vu le Décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'Avancement des Fonctionnaires des cadres de la R. P. C.;  
Vu l'acte n°001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
Vu le Décret n° 77-165 du 5/4/77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres de la R. P. C. ;  
Vu le Procès-verbal de la Commission Paritaire Administrative réunie en date du 29/11/76;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont Inscrits au tableau d'Avancement de l'année 1976, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques (TP) dont les noms suivent:

DGT.-

CF.-

DF.-

Au Grade d'Ingénieur

Pour le 2ème échelon à 2 ans

- GANGA Daniel - R.N.T.P. BRAZZAVILLE

Pour le 3ème échelon à 2 ans

- MONKA Ernest - Ministère T.P. Brazzaville

- GALOISY Alexandre - R.N.T.P.

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- OUAMBA Hector - R. N. T. P. - Owando

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- ALBINO Pascal - S. N. E. - Brazzaville

- BIKINDOU Jean Robert - A. T. C. - Brazzaville

Pour le 6ème échelon à 30 mois

- GALLINONI Jean Louis - ASECNA - Brazzaville

Au Grade d'Ingénieur en Chef

Pour le 3ème échelon à 2 ans

- MOUNTHAULT Hilaire - A. T. C. - Pointe-Noire.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Juin 1977

Pour le deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan en Mission

Le Ministre de l'Intérieur

Commandant F. Xavier KATALI.

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports

M. MBIA.

Pour le Ministre des Finances en Mission

Le Ministre de l'Intérieur

Le Ministre de la Justice et du Travail Garde des Sceaux

COMMANDANT F. Xavier KATALI.

A. MOUSSOU-POUATI.

AMPLIATIONS :

SGCE/Courrier...3  
JORPC.....1  
MTPT.....2

DGP.DCGPCE.3  
DGERNTP...10  
CF.....2

S.N.E.....2  
A. T. C...4  
ASECNA....2

Dossiers....21  
Intéressés...7